

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2014

1. Championnats de France 2014/2015

1.1 Homologations des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué les résultats (et classements correspondants) :

- des matches de la 3^{ème} journée à la 8^{ème} journée de TOP 14,
- des matches de la 2^{ème} journée à la 6^{ème} journée de PRO D2.

Il est précisé que le classement de PRO D2 tient compte de la décision de la commission d'appel fédérale du 7 octobre 2014 de retirer 6 points au classement au CSBJ dont 2 points avec sursis.

1.2 Neutralisation des sanctions

Conformément à l'article 726-4.2 du règlement disciplinaire de la LNR, le Comité Directeur a arrêté, après avis de la FFR, la période au cours de laquelle l'exécution des sanctions disciplinaires prononcées par des instances disciplinaires nationales est suspendue en PRO D2 pendant la trêve hivernale.

Compte tenu de l'interruption de la compétition pendant une période de 19 jours, la période de neutralisation des sanctions disciplinaires en PRO D2 :

- débutera le lundi 22 décembre 2014, et
- prendra fin le dimanche 4 janvier 2015 à minuit.

En l'absence d'interruption du TOP 14 pendant la trêve hivernale, aucune période de neutralisation n'est fixée pour ce championnat.

Concernant la Tournée d'automne, pendant laquelle les clubs de TOP 14 connaissent une période de 19 jours sans compétition, il a été décidé de ne pas prévoir de neutralisation des sanctions en raison de la situation particulière des joueurs sélectionnés en équipes nationales, la Commission de discipline pouvant appliquer le principe d'effectivité des sanctions prévu par le règlement discipline de la LNR.



2. Commissions de la LNR

2.1 Composition des commissions thématiques

Un appel à candidature a été réalisé auprès des clubs à la suite de la décision du Comité Directeur des 8 et 9 septembre de reconduire les commissions thématiques suivantes :

- Commission sportive (Président : René FONTES),
- Commission marketing et communication (Président : Max GUAZZINI),
- Groupe de travail LNR / médias (Président : Max GUAZZINI)
- Commission formation (Président : Alain TINGAUD),
- Commission stades (Président : Patrick WOLFF).

Après examen des candidatures reçues par le Bureau de la LNR, le Comité Directeur a procédé à la désignation des membres desdites commissions comme suit :

COMMISSION SPORTIVE			
CLUBS	Division	NOM - Prénom	Qualité
		FONTES René	Président de la Commission Sportive
Bayonne	TOP 14	MERIN Manuel	Président
Bordeaux	TOP 14	BRONCAN Pierre	Entraîneur
Brive	TOP 14	GODIGNON Nicolas	Entraîneur Manager
Clermont	TOP 14	LHERMET Jean-Marc	Vice-Président et Directeur sportif
Oyonnax	TOP 14	URIOS Christophe	Manager Général
Racing-Métro 92	TOP 14	TOURTOULOU Arnaud	Directeur Général
Stade Français	TOP 14	ARNALD Pierre	Directeur Général Délégué
Toulon	TOP 14	BALLATORE Jean-Claude	Administrateur
Carcassonne	PRO D2	CALAMEL Frédéric	Président
Perpignan	PRO D2	LACOSTE Luc	Vice-Président
Tarbes	PRO D2	BRONCAN Henri	Conseiller technique

COMMISSION MARKETING - COMMUNICATION			
CLUBS	Division	NOM - Prénom	Qualité
		GUAZZINI Max	Président de la Commission Marketing-Communication
Bayonne	TOP 14	POUGET Stéphane	Directeur Général
Clermont	TOP 14	NICOLAS Annie	Directrice Marketing Communication
Lyon	TOP 14	ISAAC-SIBILLE Franck	Vice-Président
Racing-Métro 92	TOP 14	TOURTOULOU Arnaud	Directeur Général
Stade Français	TOP 14	TAIEB David	Directeur Marketing et Commercial
Toulon	TOP 14	BOUQUET Patrice	Directeur Général
Aurillac	PRO D2	MILLETTE Christian	Président
Biarritz	PRO D2	BESSE Antoine	Responsable Communication
Carcassonne	PRO D2	CALAMEL Frédéric	Président
Pau	PRO D2	PARNEIX Michel	Directeur Communication
Perpignan	PRO D2	RIVIERE François	Président
Tarbes	PRO D2	BOITIER Frédéric	Directeur Commercial

GROUPE DE TRAVAIL LNR-MEDIAS			
CLUBS	Division	NOM - Prénom	Qualité
		GUAZZINI Max	Président du groupe de travail LNR-Médias
Grenoble	TOP 14	BIANCHIN Thomas	Relations presse
Racing-Métro 92	TOP 14	BEDIOU Georgy	Directeur Communication Marketing
Toulon	TOP 14	LARRUE Benjamin	Directeur Marketing/Communication
Aurillac	PRO D2	MILLETTE Christian	Président

COMMISSION FORMATION			
CLUBS	Division	NOM - Prénom	Qualité
		TINGAUD Alain	Président de la Commission Formation
Bordeaux	TOP 14	ORTIZ David	Directeur du Centre de formation
Castres	TOP 14	GIACOMINI Michel	Directeur du Centre de formation
Lyon	TOP 14	VERE Stéphane	Directeur du Centre de formation
Oyonnax	TOP 14	AUTHIER Johann	Responsable du haut-niveau jeunes
Racing-Métro 92	TOP 14	MOMBET Christophe	Directeur du Rugby CDF
Toulon	TOP 14	LAMBERT Clément	Directeur Administratif
Agen	PRO D2	LAFITTE Gilles	Directeur du Centre de formation
Aurillac	PRO D2	OLOMBEL Walter	Directeur du Centre de formation
Biarritz	PRO D2	ROURRE Mathieu	Directeur du Centre de formation
Carcassonne	PRO D2	GARIN Géraldine	Responsable Administratif du Centre de Formation
Pau	PRO D2	GRACIANETTE Frédéric	Responsable du Centre de Formation
Perpignan	PRO D2	ROLAND Bruno	Directeur du Centre de formation



COMMISSION STADES			
CLUBS	Divisions	NOM - Prénom	Qualité
LNR		WOLFF Patrick*	Président de la Commission Stades
LNR		CAZEAUX Jean-Robert*	Président du Stade Montois
LNR		ESCHALIER Emmanuel*	Directeur Général de la LNR
Bayonne	TOP 14	POUGET Stéphane	Directeur Général
Clermont	TOP 14	LOIGNON Jean Luc*	Directeur Administratif
Grenoble	TOP 14	GOUZE Guillaume*	Directeur Administratif
Lyon	TOP 14	ROUBERT Yann*	Président
Oyonnax	TOP 14	RUEDA Julien	Stadium Manager
Stade Français Paris	TOP 14	BRILLAUX Vincent	Directeur des opérations et sécurité
Toulon	TOP 14	REQUIN Laurent	Stadium Manager
Agen	PRO D2	KERJEAN Arnaud	Stadium Manager
Biarritz	PRO D2	BOUSQUIER Pierre	Directeur Général
Colomiers	PRO D2	CAUQUIL Boris	Directeur
Dax	PRO D2	DEGOS Jean Marc*	Directeur Administratif et Financier
Pau	PRO D2	LE GARRERES Yannick*	Vice-Président
Perpignan	PRO D2	DEROEUX Sylvain	Directeur Général

*Siègent pour l'attribution du Label Stades

Les mandats des commissions sont valables jusqu'au terme de la saison 2014/2015. Il est par ailleurs rappelé que PROVALE, TECH XV et l'UCPR seront régulièrement conviés aux réunions des commissions sportive et formation.

2.2 Commission de discipline et des règlements

Le Comité Directeur a désigné en qualité de chargé d'instruction :

- Jean-Baptiste COMPERE, titulaire,
- Sandrine JALLET-PILLOT, suppléante.

2.3 Commission formation FFR/LNR

Le Comité Directeur a validé le texte définitif prévoyant la nouvelle composition de la Commission formation FFR/LNR (1 membre supplémentaire pour la FFR, 1 membre supplémentaire pour la LNR). Cette modification fera l'objet d'un avenant soumis aux Assemblées Générales de fin d'année 2014.

3. Système d'information de la LNR

A la suite de la consultation lancée pour l'informatisation des systèmes d'information internes à la LNR et des relations avec les clubs, le Comité Directeur entérine la décision du Bureau de retenir l'offre de la société EI TECHNOLOGIES conformément à la recommandation de la Commission Systèmes d'Information..

4. Médical

A la suite du bilan de participation à de l'enquête épidémiologique, le Comité Directeur a décidé de :

- saisir la Commission de discipline et des règlements pour examen de la situation des clubs qui n'ont pas participé à l'enquête au cours de la saison 2013/2014,
- adresser une lettre d'avertissement aux clubs pour lesquels il est constaté qu'un nombre insuffisant de fiches ont été complétées avec réalisation d'un bilan à mi-saison 2014/2015.

5. Finances

5.1 Situation des reversements aux clubs

▪ Saison 2013/2014

Tous les reversements prévus (droits marketing, caisses de blocage, internationaux, primes de montée et de descente) ont été effectués ou sont en passe de l'être, les derniers étant crédités aux clubs le 23 octobre.

En revanche, si les minimas garantis, frais de déplacement et primes liés à la Coupe d'Europe ont été réglés conformément au budget, l'impact de la méritocratie ne pourra être réglé que lorsque l'ERC aura arrêté ses comptes. L'impact potentiel de reversement complémentaire reste estimé à 50 000 € pour chaque club du TOP 14.

Par ailleurs, les responsables financiers de la FFR et de la LNR se rencontreront le 27 octobre 2014 à Marcoussis pour apurer leurs comptes respectifs.

▪ Saison 2014/2015

Les primes de montée et de descente ont été réglées le 20 juillet 2014.

Les trois premiers versements relatifs au minimum garanti ont été faits en avance des échéances prévues. Les clubs du TOP 14 auront donc reçu à fin octobre 1 M€ sur les 3 M€ prévus et ceux de PRO D2 auront reçu 0,5 M€ sur les 1,45 M€ prévus.

En ce qui concerne l'EPCR, les indications sur les montants et dates de versements seront disponibles après la prochaine réunion du Comité de Direction. Ces montants seront sensiblement supérieurs à ceux indiqués dans le budget initial de la LNR.

5.2 Sensibilisation à l'arbitrage dans les centres de formation

Sur proposition du Trésorier, le Comité Directeur a décidé que la LNR prendra désormais en charge le montant de l'organisation de l'intervention relative à l'arbitrage en centre de formation, qui s'élève à 150 € par club.

6. Saison 2015/2016

6.1 Organisation de la saison

▪ TOP 14

A la suite de la Commission sportive et de la réunion des Présidents de clubs du 15 octobre 2014, le Comité Directeur a examiné les calendriers envisageables lors de la saison 2015/2016 du TOP 14, et a retenu les principes suivants :

- J1 le week-end des 21/22 août 2015,
 - 4 journées avant le début de la Coupe du Monde,
 - 3 journées pendant la phase finale de la Coupe du Monde,
 - 2 journées en doublon pendant le Tournoi des 6 nations,
 - Finale le vendredi 24 juin en soirée (pour cause de huitièmes de finales de l'Euro – matches à 15h, 18h, et 21h - le samedi et le dimanche).
- #### ▪ PRO D2

A la suite de la Commission sportive et de la réunion des Présidents de clubs du 15 octobre 2014, le Comité Directeur a examiné les calendriers envisageables lors de la saison 2015/2016 de PRO D2 et a retenu les principes suivants :

- J1 le week-end du 22 août 2015,
- 4 journées avant le début de la Coupe du Monde,
- 3 journées pendant la phase finale de la Coupe du Monde,
- Après la Coupe du Monde, organisation du calendrier par blocs de 4/5 journées,
- 2 week-ends de repos pendant les fêtes de fin d'année,
- finale le week-end du 5 juin ou du 28 mai (dans cette 2^{ème} hypothèse, il conviendra de supprimer un week-end de repos au cours de la saison).

Les calendriers ne seront définitivement adoptés qu'après l'attribution des droits TV, de façon à prendre en compte les contraintes du(des) diffuseur(s) s'agissant de la programmation des matches pendant la Coupe du Monde, et pouvoir procéder si besoin à des ajustements en conséquence (cet éventuel arbitrage devrait concerner essentiellement les 3 journées de TOP 14 prévues pour l'instant pendant la phase finale de la Coupe du Monde)

▪ Effectifs

Le Comité Directeur a décidé de reconduire les dispositifs suivants liés à la composition des effectifs qui furent appliqués lors de la Coupe du Monde 2011 :

✓ *Jokers « Coupe du Monde »*

- possibilité de recruter 1 joker « Coupe du Monde » pour 2 joueurs sélectionnés,
- cas spécifique des 1ères lignes : 1 « joker Coupe du Monde » autorisé pour chaque joueur de 1^{ère} ligne sélectionné,

- reconduction du dispositif de « marge d'erreur » appliqué en 2011 permettant de gérer le décalage entre la date de dépôt auprès de l'IRB des listes définitives des joueurs participant à la Coupe du Monde et la période à laquelle les clubs doivent procéder au recrutement.

La rémunération des « jokers Coupe du Monde » ne sera pas prise en compte dans le Salary Cap.

✓ *Jokers médicaux*

- possibilité de recruter, sans impacter le nombre de jokers autorisés, des jokers médicaux en remplacement de joueurs blessés pendant la Coupe du Monde (et la période de préparation) dont l'indisponibilité se prolongerait au-delà de la date à laquelle ils auraient dû pouvoir reprendre la compétition avec leur club (en fonction du dernier match en équipe nationale en Coupe du Monde)

Les modalités d'application de ces deux dispositifs seront adoptées en même temps que les calendriers définitifs de TOP 14 et PRO D2. Elles seront similaires à celles appliquées en 2011.

6.2 Finale du TOP 14

Le Comité Directeur a donné mandat au Président de la LNR pour signer le contrat avec le stade qui accueillera la finale 2016 qui aura lieu le vendredi 24 juin 2016 en soirée. Il est rappelé que cette finale aura lieu dans un grand stade à l'étranger.

7. Demi-finales 2015

Connaissance prises des offres déposées par les stades candidats présélectionnés lors du dernier Comité Directeur (la date limite de dépôt était fixée au 10 octobre), le Comité Directeur a décidé de poursuivre les discussions avec les candidatures suivantes :

- le Nouveau Stade de Bordeaux.
- le Stade Vélodrome à Marseille,
- l' Allianz Riviera à Nice,

La décision sera prise lors du Comité Directeur des 1^{er} et 2 décembre.